



REPUBLIQUE DU BENIN  
FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

---

## ALLOCUTION

De son Excellence Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO GLELE,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme  
du Bénin,

A L'OCCASION

DE LA 18<sup>EME</sup> CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE DES  
NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA 8<sup>eme</sup>  
CONFERENCE DES PARTIES AGISSANT COMME REUNION DES PARTIES AU  
PROTOCOLE DE KYOTO

DOHA, le 05 DECEMBRE 2012

**Monsieur le Président de la Conférence,**

**Mesdames et Messieurs,**

Au nom du Chef de l'Etat du Bénin, Son Excellence Dr Thomas Boni YAYI, je tiens à remercier le gouvernement et le peuple de l'Etat du Qatar pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à moi-même et à toute ma délégation et aussi, pour les facilités et les bonnes conditions d'organisation de la présente Conférence des Parties sur les changements climatiques.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais vous féliciter du choix porté sur votre personne pour présider les travaux de cette 18<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur les changements climatiques. Votre sagesse et votre expérience permettront certainement une bonne conduite de nos travaux pour la prise de décisions courageuses et adéquates en satisfaction aux grandes attentes de toute l'humanité.

**Monsieur le Président,**

Le temps n'est pas en notre faveur dans le cadre de ces négociations cruciales ; les rapports scientifiques nous ont suffisamment renseigné sur les conséquences catastrophiques du changement climatique et nous n'avons plus qu'une chose à faire, c'est agir pour traduire dans les faits, les beaux et rassurants discours entendus depuis plusieurs années.

L'enjeu fondamental du Sommet de Doha est de parvenir à des décisions courageuses dans l'intérêt de la préservation du climat mondial et du développement des économies de nos Etats aux fins de satisfaire les légitimes aspirations à la paix, à la sécurité, à la santé, bref au bien-être de nos populations.

2005-2012 et 2007-2012, voilà respectivement 7 ans et 5 ans qu'au sein des groupes spéciaux de travail (AWG-KP et AWG-LCA), d'intenses et sérieuses négociations ont commencé à Montréal et à Bali pour doter l'humanité d'un régime climatique post 2012 robuste, ambitieux, transparent, participatif et inclusif sur la base notamment des données scientifiques établies et du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives de chacun de nos Etats. Le Quatrième rapport d'évaluation du GIEC en 2007 a constitué une référence consensuelle pour faciliter et atteindre cet objectif vital.

**Monsieur le Président,**

Bien que quelques progrès aient été enregistrés, le bout du tunnel ne semble hélas pas clairement pointer à l'horizon de l'espérance des milliards de citoyens du monde et surtout des plus vulnérables. Doha doit permettre de mettre un terme à cette impuissance entretenue dont les suites seront lourdes de conséquences environnementales, sociales et économiques.

Le monde entier nous regarde et nous devons donner espoir aux condamnés et aux victimes innocentes des changements climatiques. C'est pourquoi à Doha, il est absolument impératif de parvenir à des décisions majeures suivantes :

1. Rendre opérationnelle la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto par la définition claire de sa durée, de ses règles de comptabilisation des quantités attribuées et de ses mécanismes de flexibilité;
2. Donner un regain d'intérêt au marché du carbone tout en renforçant l'intégrité environnementale. Le Mécanisme pour un Développement Propre doit être effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

3. Appliquer provisoirement les amendements apportés à l'Annexe B du Protocole de Kyoto par les pays de l'annexe I en fonction des exigences de leurs législations nationales;
4. Adopter un paquet de décisions approfondies sur les cinq piliers du plan d'action de Bali que sont la vision commune, l'action renforcée en matière d'adaptation, d'atténuation, de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités ;
5. Adopter un ensemble de décisions aux fins d'accélérer l'opérationnalisation des accords de Cancun en particulier le cadre de l'adaptation, le Fonds Vert pour le Climat, le Comité Permanent, le mécanisme technologique. Un accent particulier doit être mis sur le financement à moyen terme (2013-2019) et à long terme et, sur une réponse satisfaisante à la question des pertes et préjudices liés aux changements climatiques et aux phénomènes extrêmes.

En clair, Doha doit parachever avec succès les longues et difficiles négociations entreprises dans le groupe Spécial de travail des Nouveaux engagements des parties de l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto et du groupe spécial de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ce faisant, il garantirait une bonne fondation des travaux de la plateforme de Durban sur l'action renforcée dont les conclusions seront traduites dans un accord juridiquement contraignant avec des mécanismes de conformité conséquents.

Doha doit, à défaut de garantir que l'augmentation de la température moyenne mondiale ne dépasse 1.5° Celsius d'ici la fin du siècle, en jeter les solides fondements.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Pour ce qui est, des conclusions des travaux de l'organe subsidiaire de mise en œuvre, le Bénin se réjouit particulièrement de l'adoption de la décision sur l'article 6 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques pour plusieurs raisons à savoir:

- La mise en œuvre effective des dispositions de cet article est indispensable pour mieux faire comprendre les changements climatiques à toutes les couches de la population dans les pays en développement où les besoins prioritaires de santé, d'alimentation priment sur tout autre besoin ;
- Le Bénin appartient à ce groupe restreint de 6 pays qui bénéficie d'un projet pilote sur la mise en œuvre de l'article 6 grâce à la Coopération Suisse et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche. L'adoption de cette conclusion est un encouragement pour aller vers la systématisation de la mise en œuvre de cet article.

Le Bénin en tant que pays moins avancé se félicite aussi des progrès notés sur la question des Plans Nationaux d'Adaptation dont l'élaboration et la mise en œuvre permettront à cette catégorie de pays particulièrement vulnérables :

- de réduire leur vulnérabilité aux incidences des changements climatiques en renforçant leur capacité d'adaptation et de résilience;
- d'intégrer de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans leurs politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux.

Je voudrais remercier sincèrement les pays donateurs, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui prennent à cœur, la préoccupation de ce groupe de pays très vulnérables en leur fournissant les ressources financières et l'appui technique nécessaires pour mettre en œuvre leurs Plans Nationaux d'Adaptation.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais terminer mon propos en réitérant la ferme volonté du Bénin de contribuer à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre en développant des mesures d'atténuations appropriées car, plus les efforts d'atténuations sont notables et efficaces, mieux se fera l'adaptation et mieux se portera le climat.

Je vous remercie pour votre aimable attention.